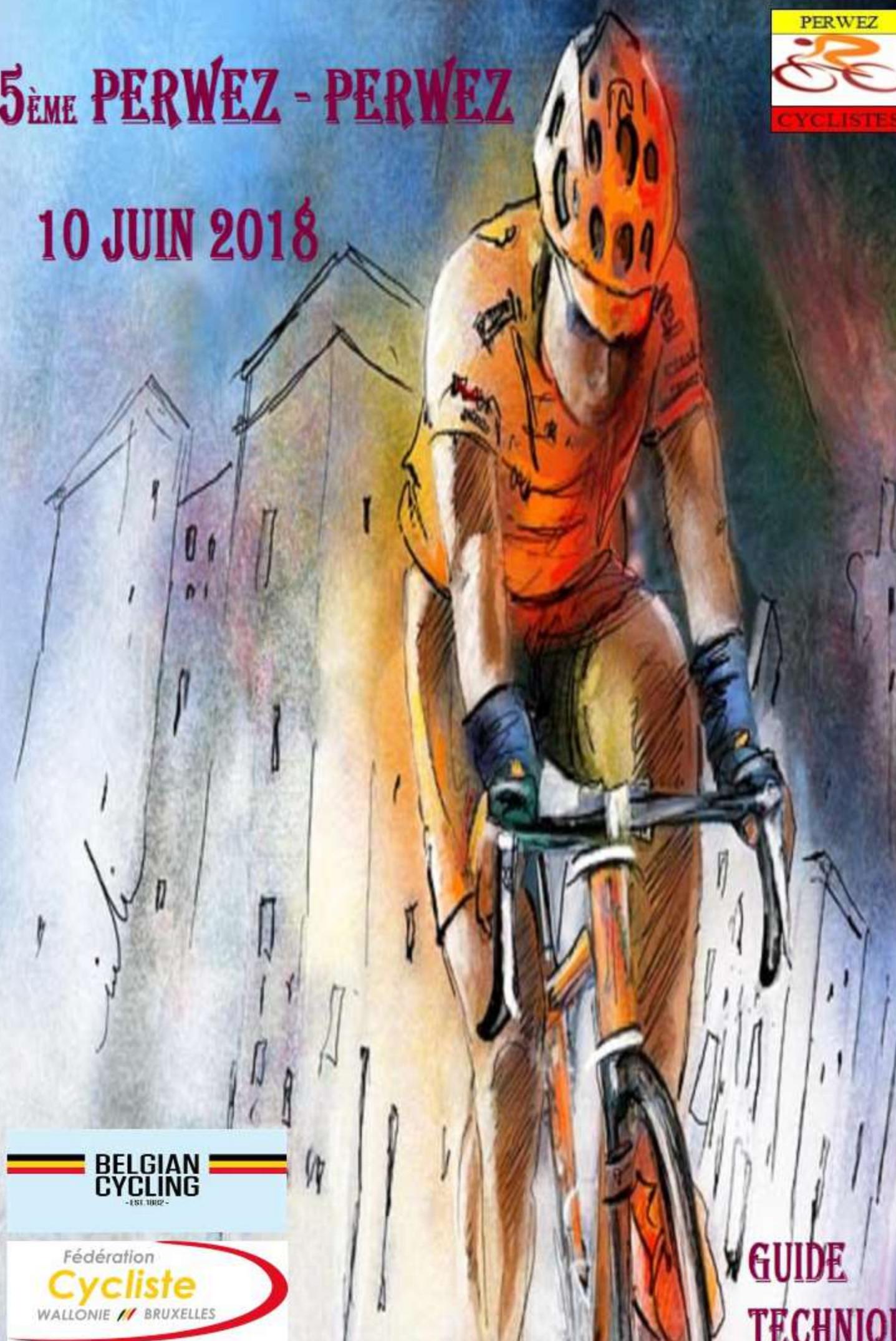


5ÈME PERWEZ - PERWEZ

10 JUIN 2018



**GUIDE
TECHNIQUE**



Palmares de l'épreuve

04 août 1956

1		Guillaume Vleminckx	BEL	120 km en 03 h 56 min
2		Roger Baudechon	BEL	à 00 sec
3		Guy Kumps	BEL	à 00 sec

06 juillet 1958

1		Willy Vanden Berghen	BEL	122,5 km en 03 h 04 min
2		Jozef De Wolf	BEL	à 00 sec
3		Alfons Sweeck	BEL	à 00 sec

06 juillet 1959

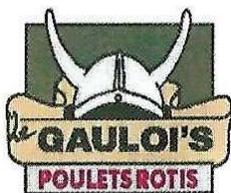
1		Jan Andries	BEL	110 km en 03 h 12 min
2		Frans Decoster	BEL	à 00 sec
3		Roland Lengele	BEL	à 00 sec

05 août 2000

1		Joseph Boulton	BEL	118 km en 02 h 50 min
2		Rudy Ponsaerts	BEL	à 00 sec
3		Sébastien Van Den Abeele	BEL	à 00 sec



 **BEKER VAN BELGIE
COUPE DE BELGIQUE 2018**



Souper Spécial "Poulet roti"

Hosselet Patrick

0475 339 113

Vous organisez un souper de club ou autre.

Vos poulets sont cuits à la broche.

Mais aussi sur les marchés de :

Mercredi : Petit-Waret et Bonnine

Samedi : Perwez

Jeudi : Jodoigne et Perwez (ap-midi)

Dimanche : Aiseau

Vendredi : Genappe

REDKEN

5TH AVENUE NYC

HAIR V COIFFURE

081 655 389

Rue de la station 54 - 1360 PERWEZ

Organigramme

Club organisateur :



PERWEZ CYCLISTES
Rue des Marronniers 20
1360 Perwez

Administrateurs	Président :	Jean-Louis LEMPEREUR
	Président d'Honneur :	Fernand MARCHAL
	Secrétaire :	Alain CHARLET
	Trésorier :	Francis BERTRAND

Collège des Commissaires :

Président :	François GERARD	Commissaire National
Juge à l'Arrivée :	Martin DEFREYNE	Commissaire National
Commissaire 2 :	Jacques FLEMAL	Commissaire National Elites
Commissaire 3 :	Robert BAY	Commissaire National
Commissaire 4 :	Henri COURROUX	Commissaire National
Commissaire Moto :	Christian YPPERSEL	Commissaire National
Commissaire Balais :	Alphonse NIEUWINCKEL	Commissaire Stagiaire

Chauffeurs Officiel :

Président du Collège :	Michel HAVELANGE
Juge à l'Arrivée :	Robert SOCQUET
Commissaire 2 :	Francis HERMOYE
Commissaire 3 :	Christophe CLAES
Commissaire 4 :	Stéphane DECAMP
Commissaire Moto :	Jean-Marc BETTONVILLE
Directeur de Course :	Valéry RUELLE
Médecin :	Dimitri SEVERIN

Comité Organisation :

Administratif	Directeur :	Jean-Louis LEMPEREUR	+32 475 56 61 97
	Permanence :	Patrick PASSON Fabienne GODFRIAUX Anne BERTRAND	
	Informatique :	Yves KLINCKAERT	
Sportif	Directeur :	Alain CHARLET	+32 474 23 12 11
	Directeur de course :	Roger WAUCOMONT	
	Voitures et moto neutres :	NHT – VISION	
	Drapeaux rouges :	Marc MAMBOUR Patrick VANDELDELDE	
	Drapeau vert :	Philippe TERNEUS	
Camion balai :	Claudy LENGELE		
Logistique	Directeur :	Fernand MARCHAL	+32 474 98 28 25
	Départ :	Patrick PASSON	
	Arrivée :	Michel BRIERS	
	Photo-Finish :	Alex TISSOT	
	Transpondeurs :	Yves KLINCKAERT	
	Défléchage :	Emile HANSSSENS Dimitri SPRIMONT	

Protocole	Directeur : Signatures : Coureurs : Hôtesses :	Catherine TOEGERS Michel BRIERS Patrick PASSON Night and Day	+32 479 80 43 70
Sécurité	Directeur : Délégué technique : Régulateur peloton : Pilote régulateur peloton : Responsable moto signaleurs : Responsables signaleurs :	Bernard ROSELLE Jacques FLEMAL Bob PEUTEMAN Christian CROMBE Pascal GAILLY Alain CHARLET Stéphane DECAMP Nicole DEMOL René MATHY Alain VAN NIEUWENHOVE	+32 476 25 31 90
Assistance médicale	Médecin course : Ambulances :	Jean-Raymond DOUDOU INS – MOREAU	+32 494 81 92 96
Communications	Team Télécom : Ardoisier : Speaker Radio-tour : Speaker Départ & Arrivée : Sonorisation :	Michel HAVELANGE Anne BERTRAND Freddy HAVELANGE Fabrice WILFART Roger GODFRIAUX	+32 475 65 07 92
Service d'ordre	Police Fédérale Zone de Police Brabant Wallon Est Zone de Police Ardennes Brabançonnaises Zone de Police Orne – Thyle		
VIP & Bar	Directeur : Responsable bar : Responsable VIP : Hôtesse VIP : Sécurité VIP :	Francis BERTRAND Serge CHARLET Paulette TUNUS Marie DA COSTA Jean-Louis LEMPEREUR Nathalie SPREUTELS Nicolas WALRAVENS	+32 476 98 75 77

Liste des hôpitaux :

Clinique Saint-Pierre Ottignies :	Avenue Reine Fabiola 9 1340 Ottignies +32 10 43 72 11
Centre hospitalier régional Namur :	Avenue Albert 1er 185 5000 Namur +32 81 72 61 11
Clinique Saint-Luc Bouge :	Rue Saint-Luc 8 5004 Bouge +32 81 20 91 11
Régionaal Ziekenhuis Tienen :	Kliniekstraat 45 3300 Tienen +32 16 80 90 11

Accès à l'épreuve

Plan :



Itinéraire PPO :

- Autoroute E411, sortie 11 en direction de Perwez – Jodoigne – Tirlemont.
- Sur la chaussée de Charleroi N29 direction Thorembais-Saint-Trond
- Sur la chaussée de Charleroi N29 tout droit direction Thorembais-les-Béguines.
- A Thorembais-les-Béguines prendre à droite sur l'avenue du Lieutenant Bigourdan.
- Après l'avenue du Lieutenant Bigourdan direction Perwez par la rue des Carrières.
- A Perwez prendre à droite chaussée de Wavre N243.
- A gauche rue des Marronniers.
- Dans la rue des Marronniers suivre les indications des signaleurs.
- 1° déviation pour Officiels, Presse et Organisation.
- 2° déviation pour les Equipes (parking).
- 3° déviation pour le parking Public.
- 4° déviation pour le parking VIP.



Du mardi au vendredi
de 12h00 à 14h30
et de
18h00 à 21h30

Le samedi
de 18h00 à 21h30

Réservation : 081/22 63 73

Fermé le dimanche et le lundi

Night and Day Presse de Perwez

67 Rue de la Station
1360 Perwez
001 65 92 72

- Presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle
- Produits de la Loterie Nationale
- Articles fumeurs
- Cartes de téléphone
- Epicerie

Ouvert quand vous en avez besoin,
dimanche et jours fériés !

Presse

www.librairie.be



0
4
7
5
9
7
7
4
3
6

Chez Pino

Sur les marchés :

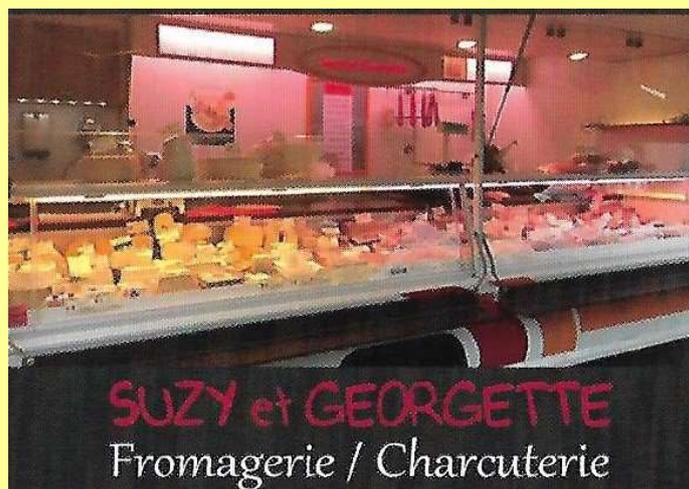
Mardi : Morlanwelz

Mercredi : Courcelles

Judi : Wanfercée-Baulet

Vendredi : Gembloux

Samedi : Perwez



Implantation de l'organisation

Plan :



Légende :

	PPO pour les équipes, les officiels, la presse et les invités		Parking Officiel
	Départ Officiel		Parking Invités
	Déviation des Directeurs Sportif pour l'arrivée		Parking Public
	Circuit course		Parking Presse

Permanence :

Dimanche 10 juin 2018

Salle PERWEX
Rue des Dizeaux 10
1360 Perwez.

Formalités de départ :

09h00' : Ouverture de la permanence.

09h30' – 10h45' : Inscriptions des coureurs, directeurs sportifs et mécaniciens.

11h00' : Briefing directeurs sportifs, organisation et collège des commissaires.

11h30' – 12h45' : Podium signatures des coureurs par équipe complète.

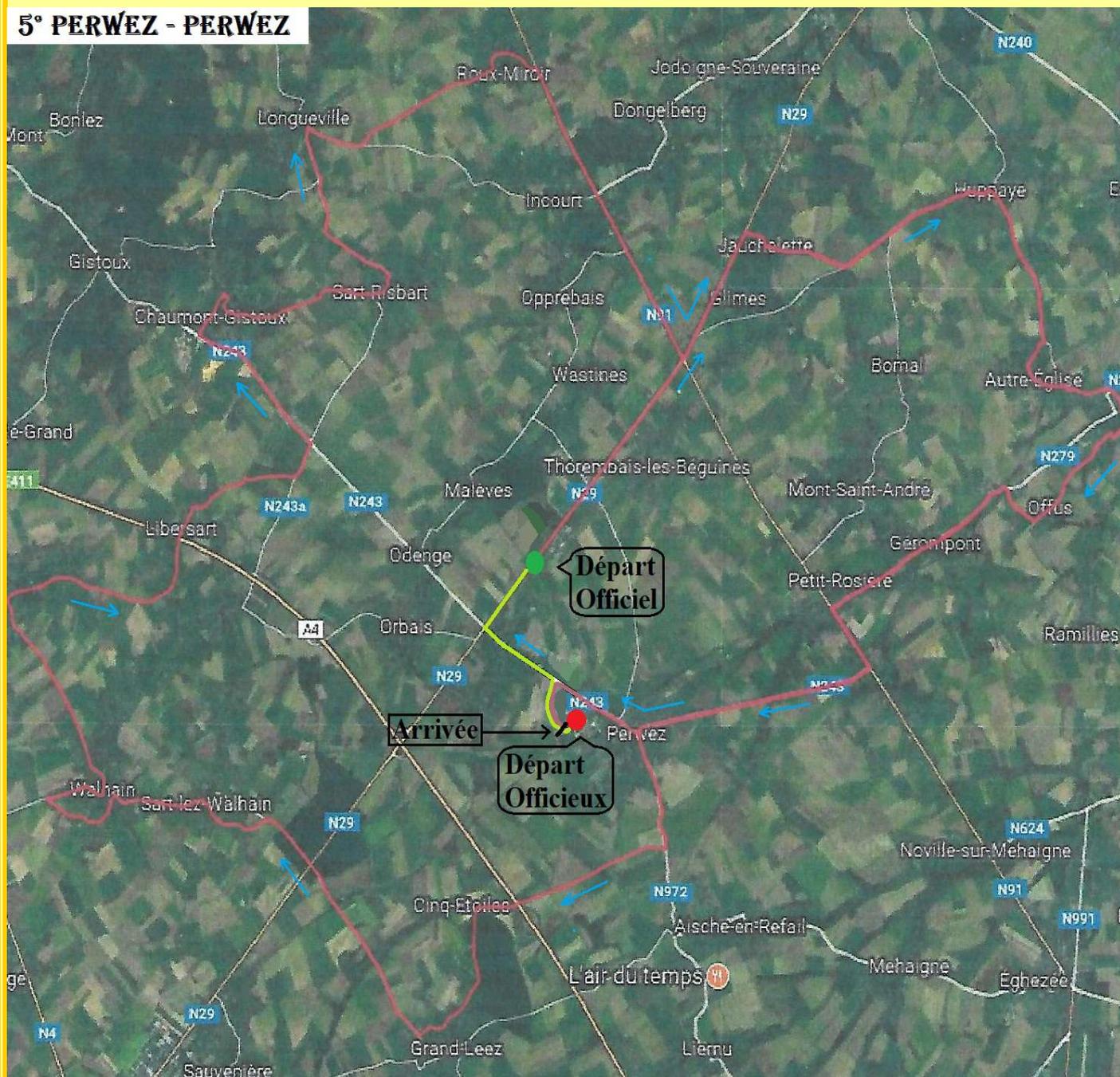
13h00' : Départ officiel.

13h07' : Départ officiel.

Circuit en ligne : 94 km 800

Plan :

5° PERWEZ - PERWEZ

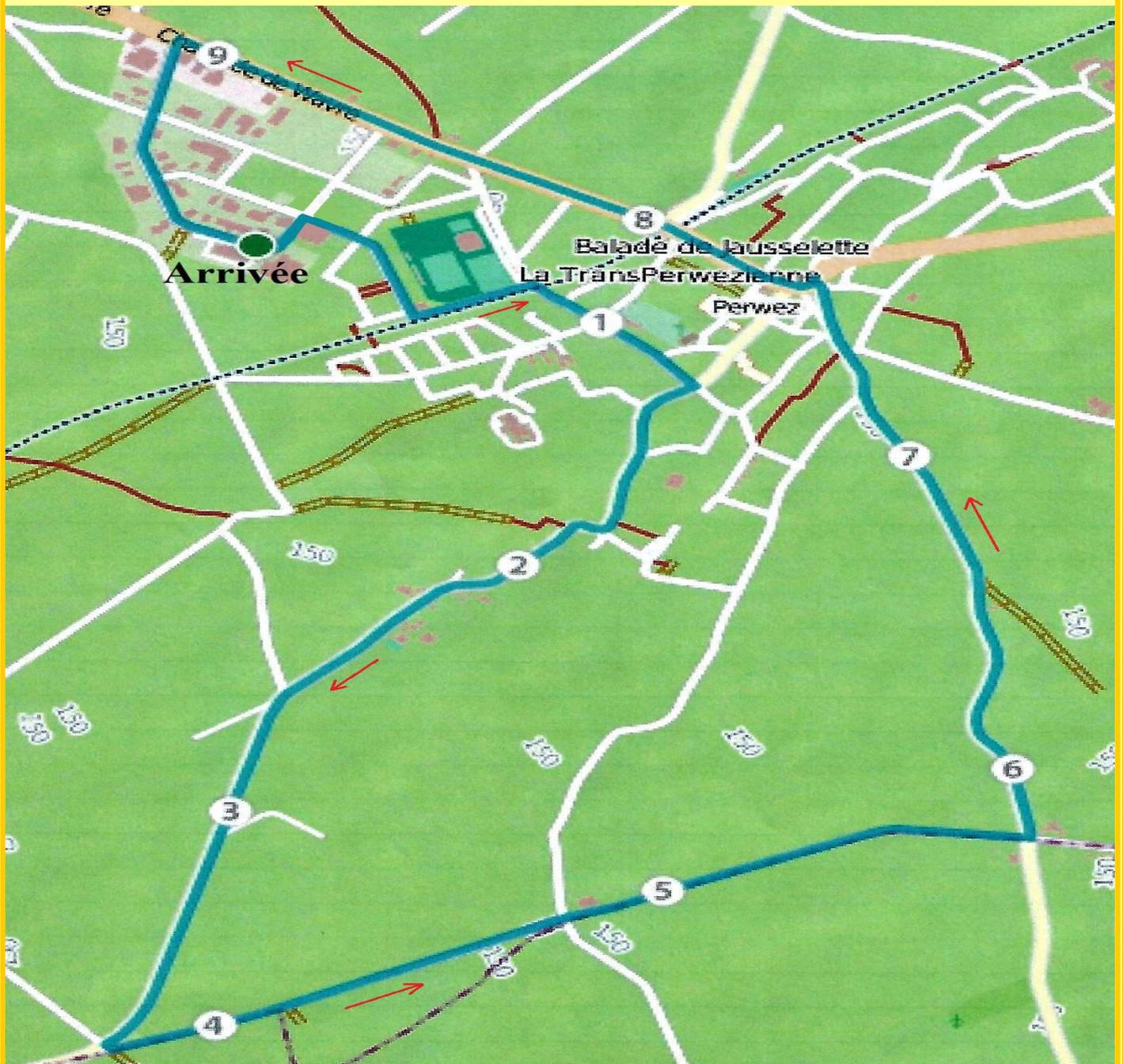


Dénivelé :



Circuit local : 9 km 800

Plan :

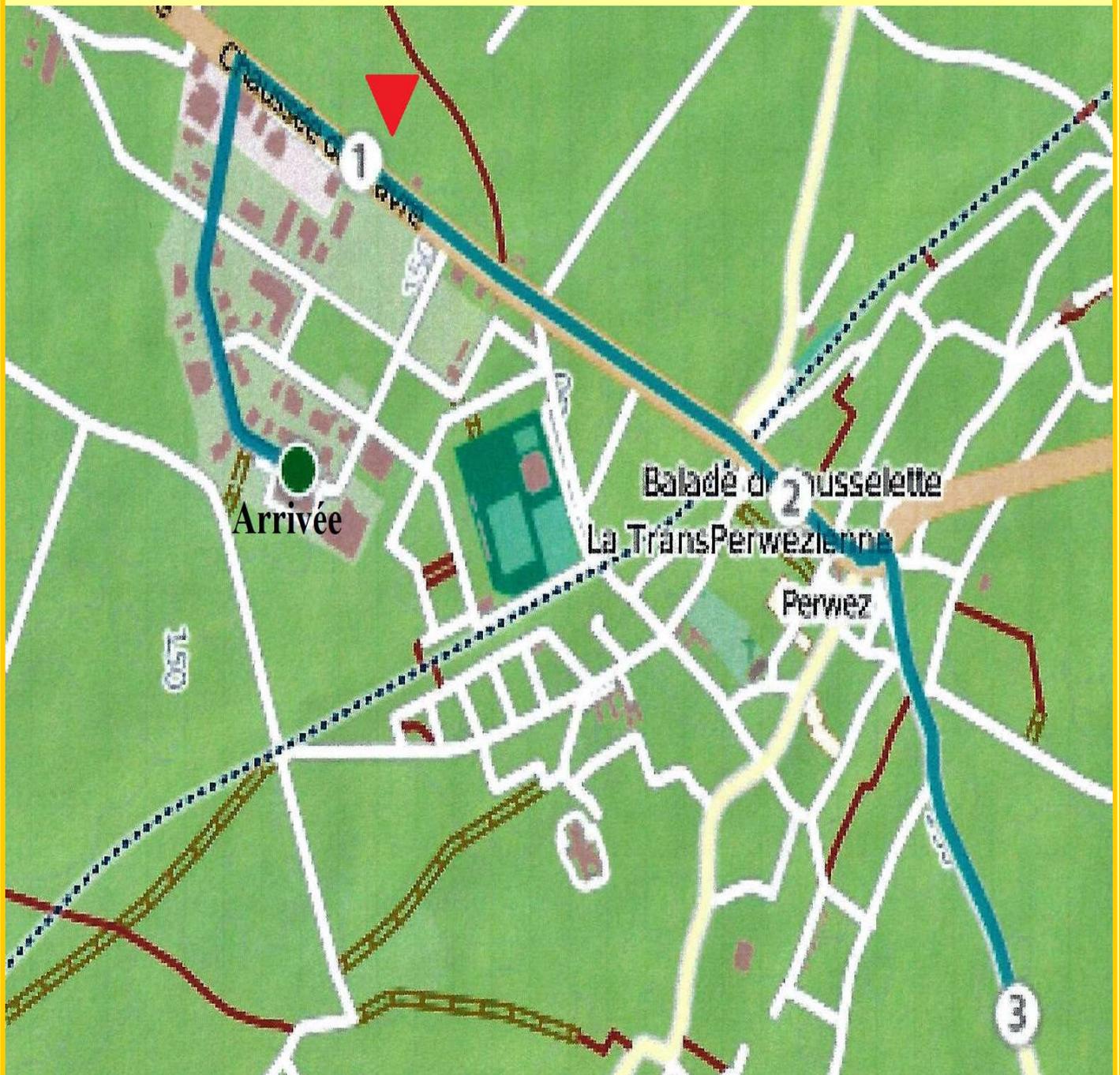


Dénivelé :



3 derniers km

Plan :



Dénivelé :



Itinéraire & Horaire

Direction	Provinces, Communes, Entités, Rues		KM +	KM -	Horaire		
					39	41	43
	PROVINCE BRABANT WALLON						
	PERWEZ						
	Départ Officieux : Salle Perwex, Rue des Dizeaux		0		13:00	13:00	13:00
	Avenue des Moissons		0,4				
	Chaussée de Wavre N243		1				
	Panneau Jaune Thorembais-Saint-Trond		1,2				
	Panneau Blanc Thorembais-Saint-Trond		1,7				
	Chaussée de Wavre N243		2,1				
	Chaussée de Charleroi N29		2,3				
	Panneau Jaune Thorembais-Les-Béguines		2,9				
	Friterie Chez Tof , Chaussée de Charleroi N29		3,4				
	Départ Officiel						
			0	153,6	13:07	13:07	13:07
	INCOURT						
	Panneau Jaune Glimes		2,4	151,2	13:10	13:10	13:10
	Panneau Blanc Glimes		3,5	150,1	13:12	13:12	13:11
	Chaussée de Charleroi N29		3,7	149,9	13:12	13:12	13:12
	JODOIGNE						
	Panneau Jaune Jauchelette		5,2	148,4	13:15	13:14	13:14
	Rue de la Ramée		5,8	147,8	13:15	13:15	13:15
	Panneau Blanc Jauchelette		5,9	147,7	13:16	13:15	13:15
	Rue des Buissons		6,9	146,7	13:17	13:17	13:16
	Rue de Glimes		7,5	146,1	13:18	13:17	13:17
	RAMILLIES						
	Panneau Jaune Huppaye		8	145,6	13:19	13:18	13:18
	Rue de Fauconval		9,3	144,3	13:21	13:20	13:19
	Rue d'Autre-Eglise		10,2	143,4	13:22	13:21	13:21
	Rue de Huppaye		11,6	142	13:24	13:23	13:23
	Panneau Jaune Autre-Eglise		11,7	141,9	13:25	13:24	13:23
	Panneau Blanc Autre-Eglise		12,4	141,2	13:26	13:25	13:24
	Rue de la Gare d'Hédenge		12,5	141,1	13:26	13:25	13:24
	Début Pavés						
	Fin Pavés (500 m)		13	140,6	13:27	13:26	13:25
	Panneau Blanc Hédenge						
	Rue de Bomal						
	Rue du Piroy		13,2	140,4	13:27	13:26	13:25
	Rue du Piroy		13,7	139,9	13:28	13:27	13:26
	Rue du Soldat Fernand Charles		14	139,6	13:28	13:27	13:26

	Rue du Pré Madame		14,5	139,1	13:29	13:28	13:27
			14,7	138,9	13:29	13:28	13:27
	Rue de La Place		14,9	138,7	13:29	13:28	13:27
	Rue Armand Guerlache		15,2	138,4	13:30	13:29	13:28
	Rue de Fagneton		15,5	138,1	13:30	13:29	13:28
	Panneau Jaune Ramillies-Offus		16,8	136,8	13:32	13:31	13:30
	Panneau Blanc Ramillies-Offus		16,9	136,7	13:33	13:31	13:30
	Chaussée Joseph Rowart		17,3	136,3	13:33	13:32	13:31
	Panneau Jaune Autre-Eglise		17,8	135,8	13:34	13:33	13:31
	Rue de la Gare de Ramillies N279		18	135,6	13:34	13:33	13:32
	Rue des Déportés N279		18,2	135,4	13:35	13:33	13:32
	Panneau Jaune Geest-Gérompont / Petit-Rosières		18,4	135,2	13:35	13:33	13:32
	Panneau Blanc Geest-Gérompont		19,4	134,2	13:36	13:35	13:34
	Panneau Blanc Petit-Rosières		20,9	132,7	13:36	13:37	13:36
	Chaussée de Namur N91		21,3	132,3	13:39	13:38	13:36
	Panneau Jaune Grand-Rosières / Hottomont		21,7	131,9	13:40	13:38	13:37
	Rue de Perwez N243		22,3	131,3	13:41	13:39	13:38
	PERWEZ						
	Panneau Jaune Perwez		24,2	129,4	13:44	13:42	13:40
	Avenue Wilmart N243		24,4	129,2	13:44	13:42	13:41
	Panneau Blanc Perwez		25,4	128,2	13:46	13:44	13:42
	Grand'Place		26,1	127,5	13:47	13:45	13:43
	Rue Saint-Roch N972		26,2	127,4	13:47	13:45	13:43
	Rue du Motel (Rue des Romains)		27,9	125,7	13:49	13:47	13:45
	Chaussée Romaine		30	123,6	13:53	13:50	13:48
	Rue de Perwez		31	122,6	13:54	13:52	13:50
	PROVINCE NAMUR						
	GEMBLOUX						
	Panneau Blanc Grand-Leez		31,7	121,9	13:55	13:53	13:51
	Rue Renier		32,9	120,7	13:57	13:55	13:52
	Rue Follée		33	120,6	13:57	13:55	13:53
	Début Pavés						
	Fin Pavés (500 m)		33,5	120,1	13:58	13:56	13:53
	Rue de la Converterie						
	PROVINCE BRABANT WALLON						
	PERWEZ						
	Panneau Jaune Thorembais-Saint-Trond		34,9	118,7	14:00	13:58	13:55
	Rue du Bois de Buis		35	118,6	14:00	13:58	13:55
	Début Pavés		36,5	117,1	14:03	14:00	13:57

	Fin Pavés (600 m)		37,1	116,2	14:04	14:01	13:58
	Rue du Bois de Buis		37,5	115,8	14:04	14:01	13:59
WALHAIN							
	Panneau Blanc Sart-Leez-Walhain		37,9	115,4	14:05	14:02	13:59
	Panneau Blanc Walhain-Saint-Paul		39,6	113,7	14:07	14:04	14:02
	Rue des Boscailles						
	Chemin Charretier		40,2	113,1	14:08	14:05	14:03
	Rue du Vieux Château		40,3	113	14:09	14:05	14:03
	Rue de Sauvenière		40,6	112,7	14:09	14:06	14:03
	Début Pavés						
	Fin Pavés (1000 m)		41,6	111,7	14:11	14:07	14:05
	Rue Chèvequeue						
	Rue des Anglées		42,3	111	14:12	14:08	14:06
	Rue des Anglées		42,6	110,7	14:12	14:09	14:06
	Route de Walhain		42,9	110,4	14:13	14:09	14:06
	Panneau Blanc Nil-Saint-Vincent		45,2	108,1	14:16	14:13	14:10
	Rue du Trichon		45,3	108	14:16	14:13	14:10
	Place de Saint-Vincent						
	Rue Saint-Vincent		45,5	107,8	14:17	14:13	14:10
	Rue Saint-Martin		45,6	107,7	14:17	14:13	14:10
	Rue de Nil		47,9	105,4	14:20	14:17	14:13
	Panneau Blanc Tourinnes-Saint-Lambert		48,2	105,1	14:21	14:17	14:14
	Rue Saint-Lambert		48,3	105	14:21	14:17	14:14
	Rue de Libersart		48,8	104,5	14:22	14:18	14:15
	Rue de Libersart		50,3	103	14:24	14:20	14:17
	Rue de Libersart		50,4	102,9	14:24	14:20	14:17
	Chemin du Pont Valériane N243a		51,2	102,1	14:25	14:21	14:18
		Chaussée de Huy N243	51,7	101,6	14:26	14:22	14:19
CHAUMONT-GISTOUX							
	Panneau Jaune Chaumont-Gistoux		52,1	101,2	14:27	14:23	14:19
	Panneau Blanc Chaumont-Gistoux		52,8	100,5	14:28	14:24	14:20
	Rue Jean Martin		54	99,3	14:30	14:26	14:22
	Rue de la Fontaine		54,3	99	14:30	14:26	14:22
	Rue Goffinet		54,8	98,5	14:31	14:27	14:23
	Rue de la Barre		55,1	98,2	14:31	14:27	14:23
	Rue Croisette		55,9	97,4	14:33	14:28	14:25
INCOURT							
	Rue Alphonse Robert		56	97,3	14:33	14:28	14:25
	Panneau Blanc Sart-Risbart		57,6	95,7	14:35	14:31	14:27

	Rue de Longueville		57,8	95,5	14:35	14:31	14:27
	Rue de Longueville		58,1	95,2	14:36	14:32	14:28
	Début Pavés		59	94,3	14:37	14:33	14:29
	Fin Pavé (300 m)		59,3	94	14:38	14:33	14:29
	Rue de Longueville		59,4	93,9	14:38	14:33	14:29
CHAUMONT-GISTOUX							
	Panneau Jaune Longueville		59,9	93,4	14:39	14:34	14:30
	Panneau Blanc Longueville		60	93,3	14:39	14:34	14:30
	Rue de Sart-Risbart		60,1	93,2	14:39	14:34	14:30
	Rue d'Incourt		60,9	92,4	14:40	14:36	14:31
	Rue de Chaumont		61,8	91,5	14:42	14:37	14:33
INCOURT							
	Panneau Blanc Roux-Miroir		63,8	89,5	14:45	14:40	14:36
	Rue de Chaumont		64,2	89,1	14:45	14:40	14:36
	Rue du Bosquet		64,7	88,6	14:46	14:41	14:37
	Chaussée de Namur N91		65,2	88,1	14:47	14:42	14:37
	Panneau Jaune Incourt		66,6	86,7	14:49	14:44	14:39
	Panneau Jaune Glimes		67,6	85,7	14:51	14:45	14:41
 	Chaussée de Charleroi N29		69,9	83,4	14:54	14:49	14:44
JODOIGNE							
	Panneau Jaune Jauchelette		71,4	81,9	14:56	14:51	14:46
	Rue de la Ramée		72	81,3	14:57	14:52	14:47
	Panneau Blanc Jauchelette		72,1	81,2	14:57	14:52	14:47
	Rue des Buissons		73,1	80,2	14:59	14:53	14:49
	Rue de Glimes		73,7	79,6	15:00	14:54	14:49
RAMILLIES							
	Panneau Jaune Huppaye		74,2	79,1	15:01	14:55	14:50
	Rue de Fauconval		75,5	77,8	15:03	14:57	14:52
	Rue d'Autre-Eglise		76,4	76,9	15:04	14:58	14:53
	Rue de Huppaye		77,8	75,5	15:06	15:00	14:55
	Panneau Jaune Autre-Eglise		77,9	75,4	15:06	15:01	14:55
	Panneau Blanc Autre-Eglise		78,6	74,7	15:07	15:02	14:56
	Rue de la Gare d'Hédenge		78,7	74,6	15:08	15:02	14:56
	Début Pavés						
	Fin Pavés (500 m)		79,2	74,1	15:08	15:02	14:57
	Panneau Blanc Hédenge						
	Rue de Bomal						
	Rue du Piroy		79,4	73,9	15:09	15:03	14:57
	Rue du Piroy		79,9	73,4	15:09	15:03	14:58

	Rue du Soldat Fernand Charles		80,2	73,1	15:10	15:04	14:58
	Rue du Pré Madame		80,7	72,6	15:11	15:05	14:59
			80,9	72,4	15:11	15:05	14:59
	Rue de La Place		81,1	72,2	15:11	15:05	15:00
	Rue Armand Guerlache		81,4	71,9	15:12	15:06	15:00
	Rue de Fagneton		81,7	71,6	15:12	15:06	15:01
	Panneau Jaune Ramillies-Offus		83	70,3	15:14	15:08	15:02
	Panneau Blanc Ramillies-Offus		83,1	70,2	15:14	15:08	15:02
	Chaussée Joseph Rowart		83,5	69,8	15:15	15:09	15:03
	Panneau Jaune Autre-Eglise		84	69,3	15:16	15:09	15:04
	Rue de la Gare de Ramillies N279		84,2	69,1	15:16	15:10	15:04
	Rue des Déportés N279		84,4	68,9	15:16	15:10	15:04
	Panneau Jaune Geest-Gérompont / Petit-Rosières		84,6	68,7	15:17	15:10	15:05
	Panneau Blanc Geest-Gérompont		85,6	67,7	15:18	15:12	15:06
	Panneau Blanc Petit-Rosières		87,1	66,2	15:21	15:14	15:08
	Chaussée de Namur N91		87,5	65,8	15:21	15:15	15:09
	Panneau Jaune Grand-Rosières / Hottomont		87,9	65,4	15:22	15:15	15:09
	Rue de Perwez N243		88,5	64,8	15:22	15:16	15:10
	PERWEZ						
	Panneau Jaune Perwez		90,4	62,9	15:26	15:19	15:13
	Avenue Wilmart N243		90,6	62,7	15:26	15:19	15:13
	Panneau Blanc Perwez		91,6	61,7	15:27	15:21	15:14
	Rue de la Station N243		92,3	61	15:29	15:22	15:15
	Chaussée de Wavre N243		92,7	60,6	15:29	15:22	15:16
	Début Ravitaillement		92,8	60,5	15:29	15:22	15:16
	Fin Ravitaillement		93,3	60	15:30	15:23	15:17
	Avenue des Moissons		93,8	59,5	15:31	15:24	15:17
	Rue des Dizeaux		94,4	58,9	15:32	15:25	15:18
	1° Passage ligne d'arrivée		94,5	58,8	15:32	15:25	15:18
	Rue du Ravel		94,7	58,6	15:32	15:25	15:19
	Rue du Ravel		95	58,3	15:33	15:26	15:19
	Rue des Marronniers		95,3	58	15:33	15:26	15:19
	Rue du Mont		95,8	57,5	15:34	15:27	15:20
	PROVINCE NAMUR						
	EGHEZEE						
	Rue du Motel (Rue des Romains)		98,2	55,1	15:38	15:30	15:24
	PROVINCE BRABANT WALLON						
	PERWEZ						
	Rue Saint-Roch N972		99,3	54	15:39	15:32	15:25

	Panneau Jaune Perwez						
	Panneau Blanc Perwez		100,4	52,9	15:41	15:33	15:27
	Grand'Place		101	52,3	15:42	15:34	15:27
	Rue de la Station N243		102,1	51,2	15:44	15:36	15:29
	Chaussée de Wavre N243		102,5	50,8	15:44	15:37	15:30
	 Avenue des Moissons		103,6	49,7	15:46	15:38	15:31
	Rue des Dizeaux		104,2	49,1	15:47	15:39	15:32
	2° Passage ligne d'arrivée, rush n°1		104,3	49	15:47	15:39	15:32
	3° Passage ligne d'arrivée, rush n°2		114,1	39,2	16:02	15:53	15:46
	4° Passage ligne d'arrivée, rush n°3		123,9	29,4	16:17	16:08	15:59
	5° Passage ligne d'arrivée, rush n°4		133,7	19,6	16:32	16:22	16:13
	6° Passage ligne d'arrivée, rush n°5		143,5	9,8	16:47	16:37	16:27
	Arrivée		153,3	0	17:02	16:51	16:41

Légende	
	Départ Officieux derrière drapeau rouge
	Départ Officiel au KM 0
	Sprint des ruschs
	Arrivée
	Tourner à gauche
	Tourner à droite
	Tout droit
	Rond point
	Pavés
	Côte
	Ravitaillement

DU buisson
 Fleurs et décoration
 Grand Place, 20 1360 Perwez - 081 65 53 95



Le Montjoie
 Rue de la station, 17
 1360 PERWEZ
 Café - Darts - Billard à bouchons - Kicker






Liste des Equipes

Equipes Coupe de Belgique :

- 1 STAGECO-SPECIAL PAINT CT
- 2 HEIST CYCLING TEAM
- 3 VDM VAN DURME-MICHIELS-TRAWOBO C.T.
- 4 VP CONSULTING ZANATTA CYCLING TEAM
- 5 VAN EYCK SPORT TERNAT
- 6 ILLI - BIKES CYCLING TEAM
- 7 DOVY KEUKENS-FCC
- 8 WC STEEDS VOORAAN KONTICH
- 9 GOMA DAKWERKEN - VDBG STEENHOUWERIJ CYCLING TEAM
- 10 VETRAPO CYCLING TEAM
- 11 WSC HAND IN HAND BAAL
- 12 HUBO AERTS ACTION BIKE CT
- 13 MEUBELN GAVERZICHT-GLASCENTRA CT
- 14 NATURABLUE CYCLING TEAM
- 15 TOITURES CRABBÉ - CC CHEVIGNY
- 16 ROYAL ANTWERP BICYCLE CLUB
- 17 SPORT EN MOEDIG GENK
- 18 YOUNG CYCLING TALENT DEMER EN DIJLE
- 19 ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIEGEOIS
- 20 ENTENTE CYCLISTE DE WALLONIE
- 21 ACROG - PAUWELSSAUZEN - BALEN B.C.
- 22 BAGUET MIBA INDULEK DERITO CYCLING TEAM
- 23 JARFACE DEVELOPMENT TEAM
- 24 DANNYJI CYCLING TEAM

Equipe Wildcard :

25



CorrectoNET
Parce que votre informatique mérite mieux

Informatique, Logiciels, Création Web, Imprimante,
Consommables, Réseau, Téléphonie et Cloud

Horaires

Du Mardi au Vendredi
9h30 à 12h30 et
de 13h30 à 18h30

Samedi
de 10h00 à 17h00

Dimanche et Lundi
Fermé

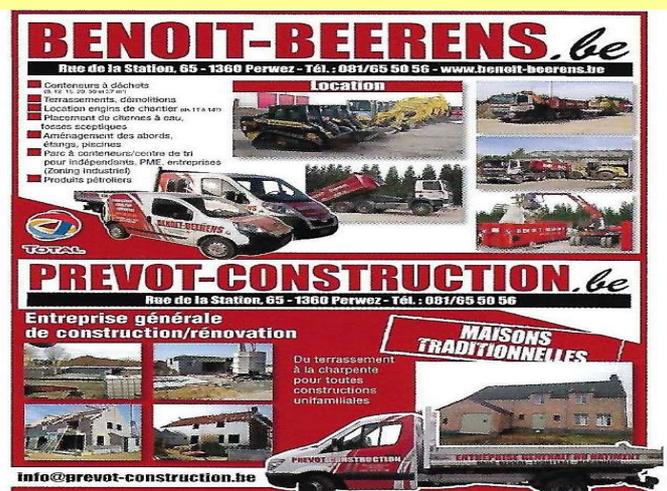
Coordonnées

Grand'place 5
1360 Perwez

Numéro tél.
081 65 72 19

contact@correctonet.be

www.correctonet.be



BENOIT-BEERENS.be
Rue de la Station, 65 - 1360 Perwez - Tél. : 081/65 50 56 - www.benoit-beerens.be

- Conteneurs à déchets
- Terrassements, démolitions
- Location engins de chantier en 15 min
- Placemont de clôtures à eau, fosses septiques
- Aménagement des abords, étangs, piscines
- Parc à conteneurs/centre de tri pour indépendants, PME, entreprises (Zoning Industriel)
- Prescriptions pétrolières

Location

PREVOT-CONSTRUCTION.be
Rue de la Station, 65 - 1360 Perwez - Tél. : 081/65 50 56

Entreprise générale de construction/rénovation

MAISONS TRADITIONNELLES

Du terrassement à la charpente pour toutes constructions unifamiliales

info@prevot-construction.be



PROCHIBAT

Heures d'ouvertures :
Ma - Ve : 8h30 à 12h15 - 13h à 18h
Sa : 9h à 12h15 - 13h à 18h
Fermé le lundi

PROCHIBAT s.p.r.l.
Peintures pour bâtiment et industrie
Chaussée de Wavre 94
B-1360 PERWEZ
Tél. 081/24.18.78
Fax 081/41.34.94
prochibat@skynet.be
www.prochibat.be

Règlement particulier

Article 1 : Organisation

L'épreuve dénommée 5° PERWEZ – PERWEZ est organisée par le club « PERWEZ CYCLISTES » et se dispute sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, de la Royale Ligue Vélocipédique Belge et de la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles.

L'épreuve classée 1.12.1 IC 2 Coupe de Belgique se déroulera le dimanche 10 juin 2018 au départ de Perwez (Brabant Wallon / Belgique) à 13h00' pour une arrivée à Perwez (Brabant Wallon / Belgique) à 16h45' présumée. 1 grand circuit de 94 km 500 et 6 circuits locaux de 9 km 800 seront parcourus, soit une distance totale de 153 km 300.

Article 2 : Participation

L'inscription à l'épreuve se fait suivant l'article 3 du règlement de la Lotto – Coupe de Belgique, à savoir au plus tard 20 jours avant l'épreuve. L'équipe inscrit ses coureurs au travers du formulaire d'inscription online sur le site www.belgiancycling.be, dûment complété avec le nom et les codes UCI des coureurs titulaires.

72 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes font de nouveau parvenir online via www.belgiancycling.be le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, reprenant les noms et codes UCI des coureurs titulaires et maximum deux remplaçants.

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories Hommes Élites sans contrat et Espoirs (U23 : moins de 23 ans).

Conformément à l'article 2.2.002 B du Règlement RLVB, la participation aux épreuves interclubs du calendrier national pour les catégories Élites sans contrat et Espoirs est limitée à maximum 25 équipes et maximum 175 coureurs.

Peuvent participer à une épreuve en ligne, les équipes de club composées de maximum 7 coureurs et de minimum 5 coureurs.

Par équipe, on entend des clubs qui sont retenus pour participer à la Lotto – Coupe de Belgique et des équipes wildcards conformément à l'article 2.3 du règlement de la Lotto – Coupe de Belgique.

Article 3 : Permanence

La permanence de départ se tiendra, le dimanche 10 juin 2018 à la salle PERWEX, rue des Dizeaux 10 à 1360 Perwez.

Les Directeurs Sportifs et les Mécaniciens se présenteront à la permanence de 09h30' à 10h45' munis de leur licence et de celles de tous les coureurs, pour la confirmation des participants à l'épreuve afin de les présenter aux membres du Collège des Commissaires.

Le retrait des dossards se fera à la permanence de 09h30' à 10h45' par les Directeurs sportifs qui paieront à l'organisateur un droit d'inscription de 5,00 € par coureur + 5,00 € de garantie pour les dossards et la plaque de cadre par coureurs.

L'organisateur remettra à chaque Directeur sportif un jeu de double dossards et de plaques de cadre, ceux-ci devront être restitués après l'épreuve à la permanence par les Directeurs sportif qui recevront en retour la garantie de 5,00 € des dossards et de la plaque de cadre par coureur.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du Règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h00' à la salle PERWEX, rue des Dizeaux 10 à 1360 Perwez.

Article 4 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 160,10625 canal 2 du réseau du Team Télécom de la RLVB conformément à l'article 2.2.021 B du Règlement RLVB.

L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, service médical, presse et invités est mis à disposition par le Team Télécom de la RLVB moyennant remise du formulaire général d'emprunt à l'opérateur Télécom qui sera remis par l'organisateur à la permanence aux chauffeurs.

Article 5 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société NHT – VISION avec 2 voitures et 1 moto qui circuleront à l'échelon course.

Article 6 : Sécurité

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de respecter le code de la route et de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le Directeur de course, les officiels et par la Police Fédérale.

Les photographes de presse et TV à moto ainsi que les photographes à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des signaleurs fixes et/ou mobiles équipés d'un drapeau jaune.

Des way-out & way-in à l'usage des signaleurs mobiles sont prévus sur le grand circuit et non sur le circuit local final.

Article 7 : Contrôle de départ

Conformément à l'article 1.2.094 du Règlement UCI, chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 10 juin 2018 pendant la présentation des coureurs entre 11h30' et 12h45' au podium dans l'enceinte de la salle PERWEX.

La signature des coureurs se fait **par équipe complète** et ce à la demande de l'organisateur pour la presse, la TV et les photographes.

Le double dossard et la plaque de cadre sont obligatoires, et conformément à l'article 12.1.040.4.1 du Règlement UCI dans la discipline et les procédures : « Il est interdit de modifier dossards ou plaque de cadre sous peine d'amende ».

Article 8 : Voitures d'assistance technique

Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance technique (Directeur sportif) qui recevra un laissez-passer blanc « ELITES SANS CONTRAT & ESPOIRS » délivrés par la RLVB .

L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée avec la voiture à l'arrêt.

L'ordre des voitures sera établi par le tirage au sort au cours de la réunion des Directeurs sportif, selon l'article 4 du règlement de la Lotto – Coupe de Belgique.

Un deuxième véhicule de chaque équipe recevra un laissez-passer jaune « SOIGNEUR » délivrés par la RLVB pour se rendre à la zone de ravitaillement et dans les zones de départ et d'arrivée. Ce second véhicule ne pourra en aucune manière circuler à l'échelon course.

Article 9 : Ravitaillement

Conformément à l'article 2.3.026 du Règlement UCI une zone de ravitaillement est prévue au kilomètre 92,800 sur la chaussée de Wavre (N243) et sera délimitée par des panneaux : « Début Ravitaillement » et « Fin Ravitaillement ».

Conformément à l'article 2.3.027 du Règlement UCI en dehors de la zone, le ravitaillement est autorisé à partir de la voiture du Directeur sportif à partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètre de l'arrivée.

Conformément à l'article 2.3.025 du Règlement UCI les coureurs devront se laisser glisser à hauteur de leur Directeur sportif. Le ravitaillement ne pourra se faire que derrière la voiture du Commissaire et en aucun cas dans le peloton ou en queue de celui-ci. Si un groupe de 15 coureurs ou moins s'est formé, le ravitaillement est autorisé en queue de groupe.

Article 10 : Environnement

Des poubelles seront placées et mises à la disposition dans la zone de départ et d'arrivée ainsi que dans les vestiaires afin que les coureurs puissent y jeter leurs déchets.

Nous demandons de respecter l'environnement en signalant aux coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature et de respecter la zone de ravitaillement.



A L'ECOUTE DE VOS ATTENTES

Gérant : Etienne DARDENNE

Rue de la Station, 68a - 1360 Perwez - Tél. (081) 65.62.68 - Fax (081) 65.51.56
Place Bosch, 19 - 1300 Wavre - Tél (010) 22.55.53 - Fax (010) 24.39.52



Ensemble pour une autre banque

Bureau de courtage d'assurances

info@dafp.be FSMA 101381A-cB

Article 11 : Fléchage et Déviation

Le parcours sera entièrement fléché et balisé au moyen de flèches de direction placées aux endroits bien visibles. Le kilomètre 0 où le départ officiel sera donné, sera matérialisé par la présence à cet endroit, d'un panneau **0 KM**, soit après 3,4 kilomètres du départ officiel qui aura lieu devant la salle PERWEX, rue des Dizeaux 10 à 1360 Perwez. Les Directeurs sportif et autre suiveurs non autorisés à franchir la ligne d'arrivée et n'ayant pas le « A » sur l'avant du véhicule, sont tenus d'emprunter la dérivation mise en place par l'organisateur à la rue des Blés d'Or. A l'exception des véhicules des membres du Collège des Commissaires, du Directeur de course, du service médical, de la Police Fédérale, des drapeaux rouge, du drapeau vert, des voitures neutres et moto neutre. La ligne d'arrivée sera signalée par un marquage au sol et elle sera surplombée par une structure métallique arborant une banderole « ARRIVEE » et aura lieu à la rue des Dizeaux 2 à 1360 Perwez (face à l'entreprise SOTRAPLANT SA). Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs car tout coureur est présumé être au courant de l'itinéraire et ne peut en aucun cas se prévaloir de ses erreurs.

Article 12 : Communications en course

Conformément à l'article 2.2.024 B du Règlement RLVB l'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites.

Article 13 : Assistance médicale

Un médecin et deux ambulances médicalisée de la société I.N.S. suivront l'épreuve pendant toute la course. Les soins médicaux en course seront assurés exclusivement par le médecin désigné par la Direction de l'épreuve et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

Article 14 : Parkings

Le parking des officiels est situé sur le parking de la crèche « Les Pitchouns », rue de la Doyerie à 1360 Perwez.
Le parking de la presse est situé sur le parking de la crèche « Les Pitchouns », avenue des Chasseurs ardennais à 1360 Perwez.
Le parking des invités est situé sur le parking « IFAPME », rue des Dizeaux à 1360 Perwez.
Le parking du public est situé sur le parking de la salle « Perwex », rue des Dizeaux à 1360 Perwez.
Le parking des directeurs techniques et des camions d'équipe est situé sur le parking du Centre sportif, rue des Marronniers à 1360 Perwez.
Le parking des véhicules de l'avant course (devant le peloton) est situé rue des Dizeaux à 1360 Perwez.
Le parking des véhicules de l'arrière de la course (derrière le peloton) est situé rue de la Doyerie à 1360 Perwez.

Article 15 : Délais d'arrivée

Les coureurs qui auront un retard de plus de 5 minutes sur le peloton seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstance exceptionnelle par le Collège des Commissaires en consultation avec le Directeur de course.



Lundi de 13h00 à 20h00 et du mardi au samedi de 8h30 à 20h00
Ouvert le dimanche Matin
150, chaussée de Wavre 1360 PERWEZ

Article 16 : Classements

Les classements seront établis, suivant le règlement de la Lotto – Coupe de Belgique, à la permanence qui se tiendra à la salle PERWEX, rue des Dizeaux 10 à 1360 Perwez.

En plus les classements suivants seront établis :

- Le classement individuel au temps sera établi suivant l'ordre du passage de l'arrivée.
- Le classement interclubs sera établi sur base de l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe.
En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par les trois meilleurs coureurs.
En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Le classement des Rushs sera établi sur base de l'addition des points attribués au trois premiers coureurs qui recevront respectivement : 3 – 2 – 1 point(s), au 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} passages sur la ligne d'arrivée soit 5 Rushs.
En cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de premières places acquises.
En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte de la place au classement individuel.
Pour avoir droit aux prix du classement des Rushs, les coureurs doivent obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.
L'attribution des points est sous la responsabilité du Commissaire Moto et de la photo – finish.

Article 17 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du Règlement UCI, les coureurs devront se présenter à la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le vainqueur sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio.

Si un coureur ne se présente pas à la cérémonie protocolaire, la suppression des prix et une amende de 65,00 € seront d'application conformément à l'article 12.1.040.36 du Règlement.

Aucune personne, autre que celles de l'organisation ou désignées par elle ne peut accompagner un coureur sur le podium protocolaire.

Une personne par équipe sera accréditée par l'organisation pour accompagner les coureurs dans l'enceinte du podium protocolaire.

Les coureurs suivant se présenteront au podium pour la cérémonie protocolaire :

- Le vainqueur du classement des Rushs
- Les trois premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve.
- Le leader du classement meilleur jeune de la Lotto – Coupe de Belgique.
- Le leader du classement général de la Lotto – Coupe de Belgique.

Article 18 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la RLVB et de la Communauté française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge.

Le contrôle antidopage se situe au « Centre Sportif » rue des Marronniers 17 à 1360 Perwez.

Le club « PERWEZ CYCLISTES » souscrit aux lois sur la répression de l'usage des produits stimulants et adhère pleinement aux Règlements de l'UCI et de la Communauté française de Belgique ainsi qu'aux dispositions des chartes énoncées en cette matière.

Le club « PERWEZ CYCLISTES » n'engagera que des équipes ayant signé la charte antidopage de la RLVB : <http://www.belgiancycling.be/content.asp?language=fr&id=146&subid=254>

L'organisateur se réserve le droit de récuser, à tout moment, des équipes ou groupes sportifs qui, par des faits de dopage notamment, pourraient porter atteinte à la réputation et à l'image de l'épreuve et, par corollaire, aux partenaires qui la financent.

Chaque soigneur d'équipe a l'obligation de s'assurer si des coureurs de son équipe doivent subir le contrôle antidopage.

L'inspecteur médical veille à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 19 : Pénalités

Le barème des pénalités prévu dans les règlements de l'UCI et de la RLVB sera d'application.
Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions de l'UCI et de la RLVB.

Article 20 : Réclamation

Toute réclamation, concernant un fait ou une décision intervenue durant la course, est portée devant le Collège des Commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations, contre une première décision du Collège des Commissaires ou concernant le classement, doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

Article 21 : Grille des prix

Les prix seront payés par le Collège des Commissaires après l'établissement des résultats aux Directeurs sportifs à la permanence.

- Prix individuel : Élite 1.12 IC 2 Nat CdB : 690 € / 30 prix

90	70	60	50	40	35	30	25	20	20
17	17	17	15	15	15	13	13	12	12
12	11	11	10	10	10	10	10	10	10

- Prix interclubs : Élite 1.12 IC 2 Nat CdB : 380 € / 15 prix

75	60	50	35	30
25	20	15	10	10
10	10	10	10	10

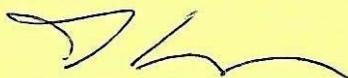
- Prix Rushs : 100 € / 3 prix

50	30	20
----	----	----

Article 22 : Acceptation

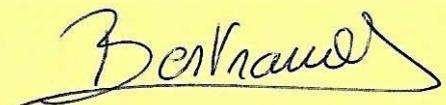
Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique pour chaque coureur, chaque Directeur sportif et chaque personne officiellement accréditée d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son intégralité.

Pour l'Organisation,
Le Président



LEMPEREUR Jean-Louis

Pour la R.L.V.B.
Coordinateur Compétitions FCWB
Comité Régional Brabant Wallon - Bruxelles



BERTRAND Anne